

LES LYCEES PUBLICS POUR UNE FORMATION EN APPRENTISSAGE PRES DE CHEZ VOUS

- 1 250 apprentis en 2017
- 90% de réussite aux examens
- 59 lycées publics
- 171 formations (Diplômes et titres professionnels du niveau V au niveau III)
- Siège du CFA académique basé au rectorat de l'académie de Toulouse

VOS CONTACTS AU CFA DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

Lot/Tarn-et-Garonne

■ Régine MOULIADE
06 34 32 42 26
regine.mouliade@ac-toulouse.fr

■ Christelle FRYON-CANCE
06 14 38 02 91
christelle.fryon-cance@ac-toulouse.fr

Aveyron/Tarn

■ Alice PICARD BEN AMARA
07 77 34 32 62 - 05 63 97 57 57
alice.picard@ac-toulouse.fr

■ Christine CADAUX
07 77 34 32 60
christine.cadaux@ac-toulouse.fr

Ariège/Haute-Garonne

■ Ghislain BERNARD
06 30 61 02 29 - 05 34 25 68 06
ghislain.bernard@ac-toulouse.fr

■ Pierre FOURNIER
06 78 49 87 97
pierre.fournier1@ac-toulouse.fr

■ Alexandre LECOMTE
07 77 34 32 74
alexandre.lecomte@ac-toulouse.fr

Gers/Hautes-Pyrénées

■ Jérôme BLANC
07 77 34 32 55 - 05 62 34 86 11
jerome.blanc@ac-toulouse.fr

CFA CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
ACADÉMIE DE TOULOUSE
L'APPRENTISSAGE
À chacun son avenir !

EN
LYCÉE
PUBLIC



JE SIGNE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
MODE D'EMPLOI



CFA de L'Académie de Toulouse
75 rue Saint-Roch-CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4
05 63 25 71 83 / cfa-acad@ac-toulouse.fr



LES DÉMARCHES

Tout contrat papier doit être établi en trois exemplaires en utilisant le formulaire-type en vigueur (imprimé Cerfa FA13)

- ➔ En le téléchargeant sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1319>
En utilisant celui fourni par le Lycée où se déroule la formation, sur l'ENT du Lycée

1 REMPLIR LE CONTRAT en 3 exemplaires

- ➔ Pour compléter ces éléments, se référer à la **notice explicative** (Cerfa FA14)
- ➔ Vous devez renseigner les parties « **L'EMPLOYEUR** », « **LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE** » et « **LE CONTRAT** »
L'apprenti doit renseigner la partie « **L'APPRENTI** »
- ➔ Vous devez établir ce CERFA en 3 exemplaires originaux : un pour l'employeur, un pour l'apprenti, un pour le CFA.
Chacun d'eux étant signé par l'apprenti et l'employeur. (Pas de photocopie autorisée)

2 TRANSMETTRE LE CONTRAT au CFA de l'académie de Toulouse

- ➔ Vous devez transmettre par courrier les 3 CERFA à l'adresse suivante:
 - ➔ **CFA de l'académie de Toulouse**
A l'attention de Mme Faïfe Marie
75 rue Saint-Roch-CS 87703
31077 Toulouse Cédex 4
- ➔ Nous remplirons la partie « **LA FORMATION** », apposerons le visa et le tampon puis nous transmettons les 3 CERFA à la chambre d'enregistrement.
 - ➔ Etablissement de formation responsable: **CFA DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE – Site de (le lycée où se déroule la formation)**
N° UAI DE L'établissement : **0312912 X**
Adresse : **75 rue Saint Roch, 31400 TOULOUSE**
Intitulé précis » le **NOM DU DIPLÔME**

- ➔ Le reste sera renseigné par le CFA.

3 ENREGISTRER LE CONTRAT

- ➔ L'entreprise et/ou le CFA transmetts le contrat à **L'ORGANISME D'ENREGISTREMENT** du département.
 - ➔ La **DIRECCTE** (cas des services publics et collectivités territoriales)
 - ➔ La **CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARIEGE** (cas des artisans inscrits au répertoire des Métiers)
 - ➔ La **CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE L'ARIEGE** (cas des Commerçants et Industriels)

4 AUTRES FORMALITÉS

- ➔ **Employeur, ceci vous concerne**
 - ➔ **La déclaration unique d'embauche (D.U.E)** est a réalisée par l'employeur auprès de l'URSSAF (48 heures avant l'entrée de l'apprenti(e) en entreprise)
La visite médicale d'embauche est à programmer avec la Médecine du travail.
Une demande de dérogation à l'utilisation des machines dites « dangereuses » est a faire, dans le cas d'un apprenti mineur, auprès de l'inspection du travail
L'attestation sur l'honneur de l'employeur (imprimé à retirer auprès de la chambre consulaire) concernant le Maître d'Apprentissage
- ➔ **Apprenti(e), ceci vous concerne**
 - ➔ **COPIE LA CARTE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO** du jeune en cours de validité. Pour les jeunes de nationalité étrangère (hors UE), **COPIE DU TITRE DE SÉJOUR** les autorisant à travailler
CERTIFICAT DE SCOLARITÉ précisant la dernière classe suivie ou copie du ou des diplômes obtenus.
CERTIFICAT DE FIN DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE pour les jeunes ayant 15 ans dans l'année.
Pour les jeunes issus de 3^{ème}, l'âge de signature du contrat d'apprentissage est à **15 ans révolus au démarrage du contrat.**

LES AIDES

détails et conditions d'attribution des aides pour les employeurs sur le site :

<http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/apprentissage/article/beneficiez-des-aides>

- ➔ Les entreprises privés et publiques peuvent bénéficier **d'exonération de charges, de crédits d'impôt** ainsi **que d'aides financières**
 - ➔ **Exonérations de charges sociales** totales ou partielles
Crédit d'impôt apprentissage,
Les Aides de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Les aides de l'Etat